

GRUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Les 20 et 27 juin prochains vous êtes appelés à voter pour les élections départementales et régionales.

Ces élections sont généralement peu plébiscitées par les Français, pourtant elles ont une réelle importance. Le département comme la région sont deux acteurs majeurs dans l'organisation de notre territoire et de notre quotidien.

Enfant de la Révolution, le Département a été créé le 4 mars 1790 par l'Assemblée Nationale qui poursuivait un objectif de redécoupage des territoires pour en assurer une meilleure administration et une centralisation du pouvoir.

S'il a peu évolué au XIX^{ème} siècle il devient en 1982, avec les lois de décentralisation, une collectivité de plein exercice, autonome et aux missions élargies.

Après avoir été menacé de suppression, il a été

rebaptisé pour faire peau neuve et devenir en 2015 Conseil Départemental.

Il joue par exemple un rôle essentiel en matières de solidarité et d'action sociale, d'enseignement avec les collèges, ou encore en termes d'infrastructures avec les routes départementales.

En 1982 également, 26 ans après leur création, les régions deviennent des collectivités de plein exercice. Après divers projets de fusion, ou de redécoupage, les 27 régions initiales, ne font plus que 13 en 2016, avec l'objectif d'en faire des provinces européennes fortes.

Le rôle de la région se concentre lui davantage sur le développement économique, les transports, l'enseignement secondaire et supérieur, ou encore les programmes européens.

En élisant vos représentants dans ces instances, vous soutenez des projets qui impactent sur

notre territoire dans les prochaines années.

Participer à ces élections, c'est également soutenir des élus locaux, qui connaissent votre département et votre région, qui vous sont plus proches et plus accessibles, et sont les plus à même de prendre des décisions qui vous concernent. C'est défendre aussi la proximité, la réactivité et la souplesse, dont l'intérêt, à bien des égards, et notamment à l'occasion de la crise actuelle, a pu être démontré.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que le taux de participation sera significatif.

Voter les 20 et 27 juin, c'est participer à la démocratie à laquelle nous tenons tous.

Sachez en outre qu'un protocole sanitaire très strict à Dammarie vous permettra de voter en toute sécurité.

GRUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Le Plan Local d'Urbanisme va être modifié. Nous vous invitons à regarder les modifications voulues par la majorité et à participer à l'enquête publique jusqu'au 9 juin. L'enjeu est important. Il s'agit de ne plus laisser se construire n'importe quoi, n'importe où. Nous avons conscience que des constructions survenues à partir de 2019 ont causé des dégâts irréparables.

L'emballlement démesuré des constructions sur les zones proches de la gare n'a d'ailleurs pas de sens puisque nous avons une réserve foncière sur une partie du Clos Saint-Louis capable, elle, de se soumettre à la construction des quelques 2700 logements exigés par l'État d'ici 2030 et des équipements supplémentaires nécessaires.

Il faut trouver maintenant les solutions respectueuses de l'existant compatibles avec les différents textes de loi sur toutes les zones ayant un fort caractère patrimonial et environnemental.

Malgré tout, textes de loi compris, le maire de La Rochette a su négocier sur l'ancien site de la Sogea, en accord avec l'État et le promoteur, une densité de logements inférieure à ce que la loi lui oblige. Au lieu de 320 logements, le site en aura 130 avec un espace vert de 5000 m².

Si nous pouvons nous réjouir de la volonté de réduire des droits à construire en zone UC et UE, d'études lancées sur les trafics de circulation de certains secteurs, nous sommes inquiets de certaines modifications comme celles portant sur les constructions nouvelles au niveau du rond point de la justice. Comme vous le savez, nous nous opposons à celles-ci (1 hôtel et 3 restaurants) qui sabordent les espaces verts ensauvagés naturellement de l'entrée de ville et ses zones humides captant les eaux de pluie et de ruissellement. Ces projets peuvent être accueillis ailleurs sur la commune.

Nous posons aussi la question du classement de notre réseau de chaleur renouvelable sur des zones pertinentes pour rendre obligatoire son raccordement aux nouvelles constructions.

Une autre modification de PLU fait débat sur notre agglomération à Montereau-sur-le-Jard. Elle vise à permettre l'installation d'un mastodonte du e-commerce avec son entrepôt logistique de 140000 m² (20 terrains de foot). Nous contestons ce modèle économique mondialisé avalisé par la majorité communautaire. Nous refusons la détérioration du quotidien avec la circulation de centaines de camions supplémentaires et le sacrifice des terres agricoles. Cela n'apporte que des pollutions sociales et environnementales.

dammariecitoyenne@gmail.com

GRUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

DEJA UN AN !

Depuis 1 an nous participons au conseil municipal (5), commissions (cadre de vie/2, qualité de vie /2, budget/2). Nous avons rencontré des adjoints (éducation, culture, sport) et nous avons obtenu le budget des travaux des écoles. Nous avons écrit 8 articles (2500 caractères maximum). Peu d'espace et de temps de parole, des dossiers reçus très tardivement qui nous empêchent toute analyse approfondie ! Aucune visibilité sur la vie des services !

STATUT D'ÉLU, NOS DROITS

Droit de formation : Depuis 2017, la Caisse des Dépôts finance 20h de formations liées à l'exercice du mandat d'élu (Droit Individuel à la Formation). La demande doit en être faite avant le 20 mai avec 2 mois de délai de traitement. Nous avons donc raté le coche : aucune information à ce sujet ! Le budget formation de la mairie voté est de 5000€/an pour 35 élus.

Nous nous sommes résolus à trouver une formation gratuite : « Droit des élus de l'opposition » ! en septembre.

Droit a un local : À partir de 10 000 habitants, les conseillers municipaux "n'appartenant pas à la majorité municipale" ont droit à un local permanent à partager entre les groupes d'opposition. NOUS ATTENDONS TOUJOURS !

Droit d'expression : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ». Nous souhaitons inscrire dans le règlement intérieur le respect de ce droit légitime (article 2121-27-1 du CGCT pour tous les supports) ... dont Facebook !

Droit au débat : La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit qu'1 fois par an, le 1/10 au moins des membres du C. municipal peut demander un débat « portant sur la politique générale de la commune ».

Vie des services pas de retour de l'audit : un personnel inquiet !

- **PLU :** De nombreuses grues dominant, des constructions partout! Ouvrez l'œil !

- **LOGEMENT :** Expulsions, droit locataires et propriétaires, marchands de sommeil. Nous demandons des marches exploratoires dans la ville pour en parler !

Dans un prochain article nous vous expliquerons nos refus de vote au cours des conseils municipaux ! Pour rappel, nous ne percevons aucune indemnité.

Patricia, Wilfried, Sylvie :

elu.unnouveausoufflepourdl@gmail.com